

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**



Commune de  
**LA CHAPELLE DES MARAIS**  
(Loire-Atlantique)

ᐃᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅᐅ

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 du mois de FEVRIER à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 20 février 2025

Nombre de conseillers  
en exercice : 26  
présents : 22  
votants : 25

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL - Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Jacques DELALANDE - Laurence DENIER - Nicolas DEUX - Céline HALGAND - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Yann HERVY - Fabienne JOANNY - Jean-François JOSSE - Joël LEGOFF - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Bertrand PITON - Marie-Anne THEBAUD - André TROUSSIÉ - Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration :

Christelle PERRAUD ayant donné pouvoir à Stéphanie BROUSSARD  
Christian GUIHARD ayant donné pouvoir à Jean-François JOSSE  
Nadine LEMEIGNEN ayant donné pouvoir à Franck HERVY

Absent excusé

Sébastien TOCQUEVILLE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Fabienne JOANNY est désignée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

**D2025 02 04 - VENTE DE LA PARCELLE AN n°777**

**Rapporteur : Jean-François JOSSE**

Madame BODET Raymonde, demeurant 107 rue du Fossé Blanc à La Chapelle-des-Marais (44410), a émis la volonté d'acquérir la parcelle AN n° 777 située « La Coifferie » (zone NA1 du PLUi), d'une superficie totale de 170 m<sup>2</sup> issue de la division de la parcelle AN n°68 d'une superficie totale de 323 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune de La Chapelle-des-Marais.



Il y a lieu de rapporter la délibération n°2021-12/86 du 15 décembre 2021 portant sur cette vente, en ce que la division n'était pas alors faite et ne correspondait pas à la superficie souhaitée.

Vu l'estimation des Domaines en date du 10/12/2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme du 30/11/2021,

Vu la délibération D2021-12/86 approuvée par le Conseil Municipal du 15/12/2021,

Vu l'accord écrit de Madame BODET Raymonde en date du 22/11/2021 concernant la vente par la commune de La Chapelle-des-Marais de la parcelle AN n°777 et sa prise en charge des frais de notaire,

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de vendre à Madame BODET Raymonde la parcelle cadastrée section AN n° 777, située « La Coifferie » et d'une superficie totale de 170 m<sup>2</sup> au prix de 20 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

- Décide de rapporter la délibération D2021-12/86 prise en date du 15/12/2021,
- Décide de vendre à Madame BODET Raymonde, demeurant 107 rue du Fossé Blanc à La Chapelle-des-Marais (44410), la parcelle cadastrée section AN n°777, située « La Coifferie », d'une superficie totale de 170 m<sup>2</sup>.
- Dit que le terrain est vendu au prix de 20 € et que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur,
- Rappelle que la réalisation de la vente est conditionnée au paiement effectif du prix dans les délais ou lors de la signature de l'acte de vente,
- Donne autorisation au Maire ou au Premier Adjoint délégué à l'Urbanisme, pour signer l'acte authentique à venir et tout autre acte subséquent lié à cette vente.

*Fait à la Chapelle des Marais  
Le 3 mars 2025*

*Le Maire,  
Franck HERVÉ*



*Le Secrétaire de Séance*

